

**Séance du 24 MAI 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : PERSONNEL - ANRU - Prolongation du contrat de coordinateur Ville / ANRU.

Monsieur Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville de Bayonne est engagée dans une nouvelle et très importante politique de revitalisation et de requalification des quartiers de Habas / Sainstantan et Sainte-Croix, classés en zone urbaine sensible.

A ce titre, elle a déposé auprès de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) un dossier de candidature pour être éligible aux aides de catégorie 2.

Pour mener à bien la réalisation, le suivi et l'évaluation de ce dossier dans la durée, les partenaires financiers de la Ville ont souhaité la mise en place d'un dispositif politique et technique de conduite de projet clairement identifié constitué :

- d'un comité de pilotage stratégique (politique) associant sous l'autorité de Monsieur le Député-Maire l'ensemble des financeurs de ce projet et le chef de projet technique. Ce groupe sera chargé du contrôle et du respect des engagements contractualisés ;

- d'un comité de pilotage opérationnel composé sous la responsabilité du Directeur du Projet Urbain, chef de projet Ville : d'un coordinateur Ville, d'un coordinateur HLM, d'un représentant du GIP / DSU.

Cette équipe sera chargée de :

- préparer, suivre et coordonner l'ensemble des actions validées par le comité d'engagement de l'ANRU ;

- gérer le dispositif d'évaluation selon les critères validés par le comité de pilotage stratégique pour répondre aux exigences de ce dispositif.

La commune met à disposition de ce projet l'ensemble de ses moyens techniques et un poste de coordinateur à plein temps en la personne de M<sup>elle</sup> Karine LASSUS, employée par la Ville de Bayonne depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005, en qualité de chargée de mission pour préparer le dossier de candidature ANRU. Le financement de ce poste est assuré à 40 % par l'ANRU, 40 % par la Caisse des Dépôts et Consignations, 20 % par la Ville sur la base de l'indice salarial de son contrat actuel, soit l'indice brut 484.

Dans l'attente de l'acceptation définitive du dossier par le comité d'engagement, les partenaires ont donné leur accord à la prolongation de ce poste pour une durée de 6 mois supplémentaires.

Dès réception de la labellisation du projet bayonnais par l'ANRU, le poste sera reconduit sur les bases d'un nouveau contrat, qui sera soumis à votre approbation le moment venu.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec M<sup>elle</sup> Karine LASSUS le contrat de travail correspondant qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006. Son salaire demeure basé sur l'indice brut 484 et ses fonctions demeureront celles d'un coordinateur Ville / ANRU.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.